

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: MME MARYSE ALCINDOR, coprésidente  
MME ARIANE ÉMOND, coprésidente  
MME MARYSE ALCINDOR, coprésidente  
M. HABIB EL-HAGE, commissaire  
MME JUDY GOLD, commissaire  
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire

**CONSULTATION SUR LE RACISME ET  
LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE**

---

**SÉANCE ITINÉRANTE**

---

VOLUME III

---

Séance tenue le 24 octobre 2019, 19 h  
Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges  
6767, chemin de la Côte-des-Neiges,  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

MOT DE LA COPRÉSIDENTE ..... 1

### PRÉSENTATION DES OPINIONS :

MME YOULA POMPILOS-TOURÉ..... 4

M. MARIO RÉGIS, VICE-PRÉSIDENT DE CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL..... 10

M. JOSEPH TCHINDA KENFO..... 18

M. MOHAMED-ALI YANOURI ..... 28

MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE ..... 34

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

MME LOUISE CONSTANTIN ..... 35

M. CLAUDE DUMONT ..... 41

MME ÉLODIE ÉKOBENA. .... 46

M. DOMINIQUE PESCHARD ..... 53

MME LOUISE CONSTANTIN ..... 55

### AJOURNEMENT

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

5  
Bienvenue à cette soirée synthèse de l'Office de consultation publique de Montréal, portant sur les solutions apportées, suggérées par les Montréalaises et les Montréalais lors des activités contributives citoyennes qui se sont déroulées en août et en septembre aux quatre coins de Montréal. Ces activités font partie intégrante de la consultation sur le racisme et la discrimination systémique dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

10  
Elles suivent les séances d'information générale et thématiques qui se sont déroulées au printemps dernier, plus précisément en mai. La soirée se déroulera en français; toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire. The meeting will be conducted in French but if you wish to speak in English, please you're welcome to do so.

15  
Je suis Maryse Alcindor. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal que vous connaissez aussi sous l'acronyme OCPM.

La présidente de l'Office, madame Olliver, madame Dominique Ollivier a confié la coprésidence de cette commission à ma collègue, à ma droite, Ariane Émond, et à moi.

20  
Nous sommes secondées par trois autres commissaires, Habib El-Hage, à ma gauche, madame Judy Gold et monsieur Jean-François Thuot.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

25  
La Commission souhaite remercier l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée, particulièrement, celles et ceux qui s'occupent de la logistique, de l'accueil, de la sténographie, de la sonorisation et de la web diffusion de cette soirée.

30  
Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook, sur Twitter, et sur le site internet de l'OCPM. Nous saluons donc les personnes qui nous suivent à distance.

Nous remercions aussi la halte-garderie Crétavie qui contribue à rendre la participation plus inclusive.

35 L'Office de consultation publique a l'habitude de prendre des photos, parfois des vidéos, lors de ses séances. Si jamais vous ne voulez pas être photographiés, vous n'avez qu'à en avertir les gens de la table d'accueil.

40 Monsieur Gilles Vézina est l'attaché de documentation à l'Office. C'est la personne ressource à contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Ses coordonnées sont dans le dépliant de la consultation et se trouve à la table d'accueil.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

45 Venons-en maintenant au déroulement de cette soirée. Dans un premier temps, nous inviterons madame Youla Pompilus-Touré qui est notre secrétaire analyste à nous présenter la démarche, le contexte, les champs d'intervention de la Ville de Montréal et les concepts de la consultation.

50 Dans l'objectif de mieux éclairer votre réflexion et stimuler votre envie de déposer ou un mémoire ou une opinion en ligne, nous inviterons aussi monsieur Mario Régis, vice-président en développement social à Centraide du Grand Montréal, à nous présenter, à enrichir donc notre réflexion, en présentant, en partageant les pistes de solutions qui émanent du travail de Centraide, en termes d'enjeux territoriaux et de manière à ce que vous voyez comment des gens  
55 qui travaillent à tous les jours, sur cette problématique entre autres, ont déjà ce à quoi ils ont déjà réfléchi.

60 Finalement, messieurs Joseph Tchinda Kenfo et Mohamed-Ali Yanouri, qui sont des analystes de la Commission, vous présenteront la synthèse des activités contributives citoyennes, donc ce que les gens ont pensé, les problèmes qu'ils ont évoqués et, surtout, surtout, les solutions auxquelles ils nous ont référés.

65 Après cette présentation, nous prendrons une pause d'une quinzaine de minutes, ce sera le temps pour les personnes qui désirent faire des commentaires, apporter leur contribution à la consultation de s'inscrire au registre, à la table d'accueil.

Au retour de la pause, nous inviterons les personnes qui se sont inscrites à se présenter devant nous, selon l'ordre d'inscription.

70 Afin que les familles puissent retourner à leurs obligations, vous nous permettez de prioriser, cependant, les parents qui ont des enfants à la halte-garderie, ou même à la maison et merci de le préciser à l'accueil pour que nous le sachions et que vous puissiez jouir de cette priorité.

75 Évidemment, nous vous encourageons tous à faire des commentaires et à apporter des contributions à cette consultation et, plus particulièrement, les femmes, qui, selon les statistiques de l'Office de consultation publique, participent traditionnellement un peu moins au processus de consultation.

80 Chaque personne qui s'inscrira au registre aura droit de faire deux interventions qui peuvent être un commentaire, une question de clarification, apporter une solution à un problème.

85 On vous demande bien sûr de limiter les préambules à ce qui est indispensable pour la compréhension de votre rapport et ainsi, nous pourrons entendre le plus de gens possible.

Le registre va rester ouvert jusqu'à 20 h 45. Vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour intervenir de nouveau, si nécessaire.

Vos commentaires et vos contributions devront toujours nous être adressés.

90 Si vous désirez témoigner publiquement d'une expérience que vous avez vécue en lien avec cette consultation sur le racisme et la discrimination systémiques, nous vous invitons à vous

présenter à la table d'accueil, il y a un dispositif pour vous permettre d'enregistrer votre témoignage.

95

Finalement, nous avons pour tâche, vous vous en doutez, de favoriser la participation de tout le monde et pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein, courtois. C'est pourquoi nous ne pourrions tolérer ni manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoires, propos haineux, évidemment, ni attitude méprisante.

100

Nous vous invitons également, même si vous êtes touchés par une intervention, à ne pas applaudir, s'il vous plaît.

105

Nous vous invitons maintenant à activer la fonction silence de vos téléphones cellulaires si ce n'est déjà fait.

Comme annoncé, nous invitons donc maintenant madame Youla Pompilus-Touré, secrétaire analyste, à nous présenter la démarche de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques.

110

**MME YOULA POMPILUS-TOURÉ, SECRÉTAIRE ANALYSTE :**

Donc, bonsoir, Mesdames, Messieurs. Donc merci, Mesdames les coprésidentes.

115

Donc, comme elles ont expliqué, ce que je vais faire aujourd'hui, c'est vous mettre en contexte, vous parler un peu des grandes étapes de la démarche jusqu'à maintenant et vous donner quelques chiffres sur la participation à date.

Donc, allons-y.

120

La consultation a été demandée par des groupes de citoyens et de citoyennes qui incluent le Groupe Montréal en action et le Centre de recherche-action sur les relations raciales.

125 Donc la consultation a été demandée en vertu du droit d'initiative qui est un mécanisme  
citoyen qui permet à tout résident ou résidente montréalais ou montréalaise de quinze (15) ans et  
plus de demander à la Ville de tenir une consultation publique si un minimum de quinze mille  
(15 000) signatures est obtenu.

130 Donc, durant l'été, les groupes ont obtenu les signatures nécessaires et le 27 juillet 2018,  
le Greffe de la Ville de Montréal a reçu la pétition et, suite à la validation de plus de seize mille  
(16 000) signatures, a jugé la pétition conforme.

135 Quelques mois plus tard, le comité exécutif de la Ville de Montréal a confié à l'Office de  
consultation publique de Montréal le mandat d'organiser, de tenir cette consultation sur le racisme  
et la discrimination systémiques dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

140 Durant les mois qui ont suivi, la Ville de Montréal a préparé un document dans lequel elle  
fait état des lieux, donc de ses actions initiatives pour contrer le racisme et la discrimination  
système. Ce document synthèse est disponible sur la page de la consultation publique sur le  
site de l'Office de consultation publique. Vous trouverez le lien dans le document qui vous est - et  
pour les personnes en ligne, vous n'avez qu'à aller sur le site de la consultation pour être capable  
de le trouver.

145 Donc, cet état des lieux est une partie de l'analyse qui va vous être présentée ce soir.  
Donc, le 15 avril 2019, les documents de référence ont été soumis à la commission et, donc, le 26  
avril 2019, l'Office de consultation publique a partagé, annoncé la démarche qu'elle allait  
entreprendre dans le cadre de cette consultation publique.

150 Ici, c'est pour vous expliquer aussi ce qu'est la consultation publique en vertu du droit  
d'initiative, ce que je disais, c'est un outil qui permet à n'importe quel résident ou résidente de  
Montréal de demander la tenue d'une consultation publique à travers une pétition.

155 Donc, la démarche, elle a commencé avec des séances d'information. Une séance générale, suivie de trois séances thématiques sur les sujets de la culture, l'emploi ainsi que le profilage racial et social.

160 Somme toute, dans cette phase de la consultation, plus de cinq cents (500) personnes ont participé en personne et plus de trois mille (3 000) personnes ont écouté les web diffusion soit en direct, soit en différé.

165 Suite à ceci, de juin à septembre, les citoyens et les citoyennes ont pu télécharger une trousse à partir du site de l'Office pour mener leur consultation, leur conversation citoyenne dans leur groupe ou en privé. L'Office de consultation publique en a également organisé et la synthèse de ces mois d'activités citoyennes est ce qu'on vous présente ce soir.

170 Donc, où sommes-nous maintenant dans la démarche? Nous sommes au moment où les citoyens et les citoyennes peuvent émettre ou partager leurs opinions en ligne sur le site ou comme les coprésidentes le disaient, peuvent déposer un document à la consultation ou même s'inscrire pour venir parler devant la commission. Donc, encore une fois, toute l'information est disponible sur le site pour celles et ceux qui voudraient réagir à ce que vous allez entendre ce soir.

175 Donc, comme je le disais, la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques se tient en vertu du droit d'initiative, ce qui veut dire que le but de la consultation est de chercher des solutions qui sont constructives, novatrices, mobilisatrices et applicables dans les champs de compétence de la Ville, bien entendu.

180 Donc, ce soir par rapport aux solutions qui vous seront présentées, qui sont le fruit des activités citoyennes, nous vous demandons de réagir, de nous dire qu'est-ce que vous appuyez, mais aussi donc qu'est-ce que vous appuyez, mais à quoi est-ce que vous réagissez aussi, quels seraient les angles morts, quels seraient des sujets qui n'ont pas encore été mentionnés.

185 Donc, pour s'assurer qu'on parle des mêmes concepts, encore, je vais vous référer au site de la consultation tous les documents soumis à la consultation sont disponibles sur le site. Donc, vous allez en retrouver plusieurs qui définissent ce qu'est le racisme et la discrimination systémiques.

190 Ce soir on s'arrête sur deux définitions de concept. Donc, selon la Ligue des droits et libertés, le racisme systémique se manifeste lorsqu'une institution ou un ensemble d'institutions agissant conjointement crée ou maintient une iniquité raciale. Cette attitude n'est pas toujours intentionnelle et ne signifie pas nécessairement que le personnel de l'organisme concerné est raciste.

195 Donc, ici, ce qu'on aime rappeler, c'est que le mot « systémique » est différent du mot « systématique ». Donc, ce qu'on dit aussi c'est que s'il y a un système, quelles personnes et à cause de quels facteurs ont-elles des difficultés d'accès à ce système. Donc, c'est sur ces enjeux-là, que la commission, que la consultation se penche.

200 Maintenant, deuxième définition, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la discrimination systémique repose sur l'interaction dynamique entre des décisions et des attitudes teintées de préjugés, ainsi que sur des modèles organisationnels et des pratiques institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les groupes protégés par la charte des droits et libertés de la personne au Québec.

205 Donc, à titre de rappel, quelques-uns des groupes protégés incluent - les facettes, c'est la race, l'orientation sexuelle, la couleur, le handicap, le moyen pour pallier à ce handicap, donc les personnes appartenant à tous ces groupes sont concernées par cette consultation sur le racisme et la discrimination systémiques.

210 Donc quand on regarde la Ville de Montréal, on peut parler de qui est affecté par ces réalités. Donc, dans l'ensemble, quand on regarde les statistiques de 2016, quand on regarde l'ensemble de la population montréalaise, on regarde les personnes qui sont nées à l'étranger ou les personnes qui ont au moins un parent qui est né à l'étranger, on voit que ces gens de la

215 première ou deuxième génération d'immigration composent cinquante-neuf pour cent (59%) de la population montréalaise. C'est quand même un chiffre important, c'est plus d'une personne sur deux.

220 Quand on regarde au niveau des minorités visibles ou des personnes autochtones dans la population, dans l'ensemble de la population montréalaise, on est ici à trente-cinq pour cent (35%) donc un pour cent (1%), presque un pour cent (1%) de personnes autochtones et trente-quatre pour cent (34%) de minorité visible. Donc, encore une fois, ici, si on regarde, c'est une personne sur trois. Donc, il y a beaucoup de personnes qui sont concernées par l'enjeu de cette consultation.

225 Maintenant, d'autres groupes sont susceptibles de subir ou d'être affectés par la discrimination systémique. On parle ici des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes des communautés LGBTQ+, donc toutes ces personnes doivent se sentir interpellées par le sujet et peuvent nous soumettre des opinions, des mémoires, venir parler devant la commission.

230 Donc, ici, pour partager un peu d'information, on présente l'information sur des arrondissements de la Ville de Montréal du Nord-Ouest et toute l'information qui est présentée ce soir est disponible sur le site ou dans les livrets, mais j'attirerais votre attention sur les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce où on voit qu'à Pierrefonds, deux personnes sur trois font partie des premières ou  
235 deuxièmes générations d'immigration; à Saint-Laurent, c'est quatre-vingt-trois pour cent (83%). On parle ici de quatre (4) personnes sur cinq (5). Dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, c'est environ trois (3) personnes sur quatre (4) qui sont issues de la première ou deuxième génération d'immigration.

240 Quand on regarde au niveau des minorités visibles et qu'on regarde l'arrondissement par exemple de Saint-Laurent, on voit que presque une personne sur deux (2) est une minorité visible ou une personne autochtone. Donc, on parle quand même encore de personnes concernées dans l'arrondissement ici ou les arrondissements du Nord-Ouest de la Ville de Montréal.

245 Un topo des autres arrondissements est également disponible sur le site de l'Office.

Maintenant quand on parle des champs d'intervention de la Ville de Montréal, dans le document que nous a soumis le document dont je vous parlais tout à l'heure, la Ville nous présente les champs d'action dans lesquels elle intervient au niveau pour contrer le racisme et la discrimination systémiques.

250 Donc, ici, la Ville explique qu'elle peut contrer le racisme ou la discrimination systémiques au niveau de l'embauche, la formation ou le comportement de son personnel, au niveau de l'octroi de contrats aux fournisseurs et mes collègues vont présenter des données un peu plus parlantes du volume d'argent que la Ville octroie en termes de contrats.

255 La Ville peut également agir au niveau du traitement des crimes haineux et du zonage des lieux de culte.

260 Maintenant, par rapport à l'intégration et l'inclusion, la Ville peut prendre action au niveau du logement social et communautaire, au niveau du développement économique sur son territoire ainsi qu'au soutien aux artistes, aux événements culturels. Donc, toutes ces thématiques seront abordées un peu plus tard.

265 Et finalement, la Ville peut également agir aussi à travers des ententes avec d'autres paliers de gouvernement; par exemple, pour favoriser l'intégration sociale et économique des personnes issues de l'immigration, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et, également, pour, c'est ça, favoriser l'intégration, la diversité et l'équité, au niveau des organismes qui travaillent au niveau de la culture.

270 Donc, je vais repasser la parole aux présidentes. Merci.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

275 Oui, merci beaucoup, Youla.

Comme nous vous l'annoncions tout à l'heure, nous allons maintenant inviter monsieur Mario Régis, vice-président en développement social à Centraide du Grand Montréal, qui va nous présenter un éclairage au fond sur le racisme et la discrimination, en termes de diagnostics ou pistes de solutions pour enrichir notre réflexion commune.

280

**M. MARIO RÉGIS, VICE-PRÉSIDENT DE CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL :**

Merci, merci, Madame la présidente. Bonsoir Mesdames, Messieurs les Commissaires. Bonjour tout le monde.

285

En fait, je veux me présenter vraiment de façon la plus humble et la plus, c'est ça, la plus humble possible. En fait, on a pris le - de un, on vous remercie de l'invitation.

290

Quand on a réfléchi, il y a des gens de mon équipe ici ce soir, quand on a réfléchi sur ce qu'on viendrait dire, on s'est dit : bien, on veut pas prendre une posture, absolument pas d'expert, on dit que c'est pas dans la façon dont on veut travailler, on veut vraiment travailler, de témoigner comment, nous, Centraide, comme organisation qui travaillons au développement social à Montréal, on a progressé, on a appris en voulant travailler sur la question de l'inclusion à travers tout le travail qu'on fait depuis une vingtaine d'années.

295

Donc, ce qu'on va vous présenter, c'est un survol très rapide là, évidemment, on veut pas étirer le temps. La parole est plus à vous, mais comment on a progressé à travers nos façons de faire, comment on a évolué; comment des fois, on s'est trompés puis qu'on a corrigé le tir. Et, où est-ce qu'on en est rendus aujourd'hui.

300

Puis, on fait l'effort de tirer quelques grandes leçons d'apprentissage qui sont comme des leviers, des principes qui nous guident dans l'action. Puis on le présente comme étant un actif qui est à discussion parce qu'on est intéressés de lire le document, d'entendre, pour continuer nous-mêmes de réfléchir sur comment on peut évoluer dans nos pratiques.

305

Donc, Centraide c'est évidemment, une organisation philanthropique qui existe depuis de nombreuses années à Montréal, à travers même l'Amérique du Nord et qui a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

310           Donc, on le formule par la négative, c'est pas le fun, j'aime pas ça, mais on pourrait dire dans une des choses qu'on cherche à faire, c'est de favoriser l'inclusion, l'intégration, l'inclusion dans des communautés les plus inclusives possible parce qu'on est convaincus, ça, c'est une conviction profonde chez nous que, devant les aléas de la vie, plus que la communauté est tissée serrée et plus qu'elle inclut vraiment tous les citoyens, les citoyennes, plus fortes sont les  
315 communautés et plus forte est la résilience de la Ville.

          Au tournant des années 2000, on a pris vraiment un virage où jusqu'à l'époque, Centraide était perçue comme étant une organisation qui faisait une campagne annuelle. On ramassait des sous et on les distribuait à des organismes en s'assurant qu'ils étaient les meilleurs et ça finissait  
320 à peu près là.

          Et on s'est dit : si on veut vraiment faire une différence sur la pauvreté et l'inclusion de tout le monde, il faut vraiment travailler à bâtir des communautés d'entraide et c'était le nom d'ailleurs des orientations stratégiques qu'on a sorties au tournant des années 2000, bâtir des  
325 communautés d'entraide.

          Et là-dedans, on disait, bien, il faut aller plus loin que juste financer un à un les organismes, il faut travailler à renforcer cette capacité-là et c'est là qu'on a commencé à travailler, à développer et à renforcer les compétences, le leadership des organisations dans les  
330 communautés pour être capables de poser un regard sur les quartiers et d'aller plus loin que juste la dispensation des services ou la tenue des activités qu'ils faisaient.

          C'est aussi pendant cette période-là qu'on a développé ce qu'on a appelé les initiatives accessibilités où on souhaitait que les partenaires, dans un même, quartier travaillent ensemble  
335 sur la question de l'accessibilité. On a tiré des apprentissages de cette expérience-là, puis finalement on a pris un pas de recul.

340 Cette façon de faire faisait en sorte que la question de l'inclusion devenait en soi, un enjeu au même titre que la sécurité alimentaire, au même titre que le développement des jeunes, et cetera, et on se disait : ça, c'est une limite, l'enjeu de l'accessibilité, l'enjeu de l'inclusion, c'est un enjeu qui est transversal à l'ensemble des autres dimensions que ce soit au niveau de la petite enfance, que ce soit au niveau de la santé mentale, que ce soit au niveau de la sécurité alimentaire.

345 Donc, l'inclusion devenait pour nous un enjeu transversal et c'est ce qu'on est venu installer au tournant des années 2010, quand on a refait les orientations stratégiques où, là, on a adopté une approche territoriale. Ça pouvait avoir l'air technique, mais en fait, on a vraiment changé notre façon de travailler même à l'interne.

350 Avant, à l'interne, autant nos bénévoles que notre personnel au niveau du développement social travaillaient par thème. Ils travaillaient sur la sécurité alimentaire, ils travaillaient au niveau des enfants, des familles, des femmes et on a viré ça complètement de côté pour dire : maintenant, on va travailler par quartier, parce que les gens qui vivent dans les quartiers, ils peuvent être touchés par la sécurité alimentaire, qu'on soit des enfants ou des aînés, la sécurité alimentaire peut nous toucher, la question du logement peut nous toucher et la question de l'inclusion nous touche.

360 Donc, il faut qu'on ait ce regard, cette intelligence, quartier par quartier, communauté par communauté, pour dire comment que ça se dessine dans un quartier comme Côte-des-Neiges versus dans un quartier comme dans Pierrefonds, versus dans Hochelaga-Maisonneuve, par exemple.

365 Quels sont les leviers qui existent dans les quartiers, quels sont les obstacles qu'on rencontre et comment on peut mieux équiper les gens qui y vivent, les organisations qui y travaillent pour surmonter ces difficultés-là.

Donc, on a développé vraiment trois, on a développé ce virage-là avec trois grandes valeurs, trois grands principes qui étaient l'inclusion, l'empowerment de tous les citoyens. Il faut

370 que les citoyens soient partie prenante, ils ne sont pas que des clients, ne sont pas que des - ce sont des citoyens, donc ils ont un mot à dire et ils doivent y participer et comment on va travailler sur la concertation parce que ces enjeux-là sont transversaux et ils appartiennent à tout le monde et tous les organismes; il y a aucune organisation, aucun organisme qui peut prétendre, seul, régler les défis liés à la lutte à la pauvreté et à l'inclusion; il faut vraiment travailler tout le monde ensemble.

375 Concrètement à l'interne, ce que c'est venu dire, c'est venu faire aussi qu'on a introduit des critères d'une façon d'évaluer le travail que les organismes font. On a traduit cette volonté ferme de l'inclusion dans nos critères.

380 À titre d'exemple, est-ce que la composition des conseils d'administration des organismes reflète bien la composition démographique du territoire dans lequel l'organisme œuvre? On devrait retrouver une représentation autour de la table du conseil d'administration.

385 Est-ce que, par exemple, le portrait de la population qui est rejointe à travers les activités de l'organisme reflète la composition démographique du territoire sur lequel il intervient.

Et ça, ça, nous a amenés à intervenir auprès de certains organismes. On disait : on s'étonne de constater que, dans votre quartier, il y a un taux quand même assez important de diversité fait que quand on regarde la population rejointe, elle est essentiellement blanche d'origine québécoise.

390 Donc qu'est-ce qui pose problème? Est-ce que c'est dans l'approche, dans la façon de faire connaître vos services, est-ce que c'est dans l'accueil que les gens ne reviennent pas? Est-ce que c'est dans pratiquement l'accueil qui fait que les gens viennent, mais ne reviendront pas?

395 Donc, ça nous a permis de travailler et d'ouvrir un dialogue avec les organismes parce que tout changement de culture, ça aussi, on en est profondément convaincus, quand on veut travailler un changement de culture, la première étape, c'est d'éveiller les gens à la situation. Les gens, tantôt on le voyait dans la définition de la dimension écosystémique, les gens ne s'en

400 rendent pas compte. C'est pas une question qu'ils ne sont pas intelligents, ils ne le voient pas, donc, il faut refléter le défi auquel on rencontre pour après ça, l'immobiliser, dire : comment on peut changer ça et comment on peut vous outiller pour vous aider à le faire. De là, qu'on a développé différentes formations, différentes approches, notamment, avec la Table régionale de concertation au niveau des réfugiés et des immigrants qui ont une expertise avec laquelle il nous fait plaisir de travailler, puis d'apprendre aussi avec eux.

405 En 2015 donc, on a poussé plus loin, on est devenu vraiment, on s'est vraiment positionnés comme étant un agent changement et on a commencé à travailler de façon plus large, avec différents autres partenaires, différents donateurs de Centraide qui, évidemment, étaient interpellés par le fait que là, où il y avait des arrivées massives qu'on pense à l'arrivée des  
410 réfugiés syriens qu'on pense au niveau de moteur d'asile, les défis que ça posait et, encore là, on a pris le principe de d'abord sensibiliser et veiller et former.

Et, encore là, avec la TCRI, la Table régionale, on a donné des formations dans les quartiers pour vous dire, le geste volontaire que les citoyens souhaitaient poser pour accueillir,  
415 bien ils étaient peut-être aussi porteurs de plein de biais et comment on amenait ces gens-là à prendre conscience de leur biais et vraiment les aider à aller au-delà puis avoir le geste sincère, authentique qui ne créait pas plus de barrières qu'on cherchait à en faire tomber.

On a développé au cours des dernières années puis je finis mon wrap-up historique là-dessus. Au cours des dernières années, on a développé une nouvelle façon de travailler notre développement des communautés à travers le Projet impact collectif.

420 Et, ça, ça nous amène un nouveau champ d'intérêt, une nouvelle préoccupation qui nous préoccupe puis qui préoccupe beaucoup de villes à travers les États-Unis. On est allé à des... on a des liens avec différentes villes en Amérique du Nord qui ont cette préoccupation-là, c'est-à-dire  
425 la participation de l'ensemble des gens issus de la diversité, pas seulement au moment où on se consulte sur les besoins, mais au moment aussi où on conçoit les solutions, puis au moment où on les met en œuvre.

430 Règle générale là, on est assez bons pour aller consulter les gens pour savoir c'est quoi leurs besoins, qu'est-ce qu'ils pensent, puis on est assez bons pour les retrouver après ça comme clients des services et des activités.

435 Là, où on pense qu'il y a encore un gap à travailler, c'est comment on les intègre dans nos processus pour concevoir les stratégies d'intervention et les mettre en œuvre pour qu'ils soient partie prenante de ces solutions-là.

440 C'est mon wrap-up historique, ça nous amène à conclure, ça, c'est l'exercice le fun quand on est invité à des consultations de même, ça nous oblige à prendre un temps d'arrêt, puis se dire : O.K., qu'avons-nous appris si on avait à le mettre par écrit, qu'est-ce que ça donnerait nos grands principes directeurs qu'on a confirmés ou qu'on a appris dans notre façon de travailler avec les communautés à Montréal?

445 La première, je vous dirais que ça nécessite un engagement clair et explicite de la haute direction de l'organisation. Sinon, ça va rester un vœu pieux, ça va rester une valeur qui est là quelque part puis de temps en temps, on y pense, mais règle générale, on finit par l'oublier parce que plein de choses qui nous occupent dans le quotidien.

450 Un engagement clair de la direction, autant à l'interne de Centraide que dans notre façon de travailler. Et, ce que ça veut dire, c'est que dans tous les dispositifs qu'on va mettre, dans toutes les politiques qu'on va mettre, dans toutes les stratégies qu'on va mettre, on va toujours se poser la question : en quoi ce levier, en quoi cette politique va contribuer à favoriser une plus grande inclusion. Elle nous oblige à se poser la question et, surtout, à y répondre.

455 Il faut que ce soit un engagement aussi qui soit dans le temps. On parle d'un changement de culture, c'est pas un objectif quinquennal puis on se dit : dans cinq (5) ans, on va l'avoir réglé, puis on s'en fixera un autre.

460 C'est un changement de culture qui est important. Et, ça veut donc dire qu'il faut le faire dans la durée avec, par contre, des cibles à atteindre, sur des périodes relativement courtes. Puis,

comme je dis tout le temps : les cibles, à la guerre, si on ne les atteint pas, c'est pas ça qui est le pire, c'est de ne pas tirer des apprentissages du fait qu'on les a pas atteints. C'est pourquoi, avons-nous pas atteint cette cible-là et, donc, que faut-il changer dans notre façon de travailler, que faut-il intensifier, que faut-il abandonner pour que la prochaine fois, on puisse y arriver.

465

Il faut que ce soit aussi donc, je le disais, tantôt, tangible dans nos différents leviers donc dans nos critères, dans nos stratégies, qu'on met de l'avant, dans le financement qu'on apporte et dans le financement qu'on apporte, il faut éviter le piège du saupoudrage. Il faut éviter de dire : ah! On a mis des sous sur l'inclusion, c'est réglé, c'est beau. Est-ce qu'on a mis les moyens en temps et en argent qui sont requis pour que la stratégie qu'on a réfléchi puisse vraiment faire son œuvre.

470

C'est pas juste cocher, c'est fait, c'est dire, on pense qu'on a vraiment fait - la stratégie qu'on met de l'avant, elle est bonne et on lui accorde l'intensité en temps et en moyen pour pouvoir la déployer puis qu'elle puisse fonctionner.

475

L'avant-dernier, je vous dirais que c'est le plus difficile. C'est celui sur lequel nous-mêmes des fois, on a un petit peu de misère, c'est d'évaluer sur le long terme.

480

Sur le court terme, ça va assez bien, on est capable de se dire, bon, d'ici deux ans, on voudrait avoir fait ça, puis on voudrait voir tel changement dans tel quartier, tel changement dans tel coin. Ça, ça va assez bien, mais d'être capable de le mesurer sur du long terme, de se donner des indicateurs clairs, ça, est-ce que la situation progresse, est-ce qu'elle régresse?

485

Ça, c'est plus compliqué parce que des fois, ça demande des moyens qu'on n'a pas. Mais, une façon de le contourner, c'est de se donner des cibles précises sur du moyen terme, sur du court terme puis d'y revenir régulièrement pour voir comment ça évolue puis comment on peut aussi continuellement se réajuster en continu.

490 La dernière fonction hyper importante, c'est la veille. C'est de rester éveillé, ces enjeux-là, ces enjeux sociaux là, ne sont pas des enjeux fixes. Ils évoluent dans le temps parce que la société évolue. Elle change.

495 Nos connaissances changent, nos sensibilités changent, des fois dans un bon sens, pas toujours, des fois dans le mauvais sens, mais il faut rester éveillé à ce que l'on apprend, ce que les autres peuvent nous apprendre, les connaissances, les pratiques, puis, tantôt, je parlais de la TCRI, la Table de concertation sur les réfugiés qui nous apprend énormément à travailler.

500 On va voir ce qui se passe dans d'autres villes nord-américaines et on apprend des nouvelles stratégies. Donc, c'est important de garder cette veille-là pour être en mode d'apprentissage continu.

505 C'est vraiment dans cette posture-là qu'on vient vous présenter aujourd'hui notre parcours, très modestement, comme dans une posture d'apprenant. Nous apprenons de ce que l'on fait, nous apprenons de ce que les organismes font sur le terrain. J'ose croire que les organismes apprennent du type d'accompagnement qu'on leur donne, puis, ce soir, on va vous écouter pour continuer d'apprendre dans le même sens.

510 Merci.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE**

515 Merci infiniment Monsieur Régis. Je crois qu'effectivement les éléments que vous nous avez apportés vont contribuer à cette réflexion commune.

Je retiens quelques mots qui, je pense, sont importants et qu'on n'arrêtera jamais de répéter la représentativité, l'inclusion, la conscientisation, la participation aussi au-delà de la représentativité superficielle, mais la participation à l'élaboration stratégie d'intervention, l'engagement clair à tous les niveaux qui se traduit par, je dirais, l'accès au temps et aux moyens

520 qui sont nécessaires et la veille proactive, toujours, parce que les problèmes humains ne se  
règlent pas seulement sur un tableau.

J'invite maintenant nos analystes messieurs Joseph Tchinda Kenfo qui sera le premier à  
s'exprimer, à partager avec nous, la synthèse des activités contributives citoyennes. Il sera suivi  
525 de monsieur Mohamed-Ali Yanouri, lui aussi analyste à la commission.

Joseph, la parole est à toi.

**M. JOSEPH TCHINDA KENFO, ANALYSTE:**

530

Merci pour cette parole.

Je vais commencer par préciser que ce que nous présentons ce soir est déjà disponible  
en version plus large sur le site internet de l'Office. Il suffit d'aller à dossier de documentation  
535 complet. Vous entrez dans Travaux de la commission et vous allez au niveau de 6.12, Synthèse  
des contributions citoyennes, et vous avez, n'est-ce pas, cette synthèse-là, dans son entièreté.

Ce que nous présentons cette juste une synthèse, mais la base des données, les  
données brutes sont déjà disponibles sur le site.

540

Merci Annick.

La deuxième précision, c'est que ce que nous présentons ce soir, c'est vraiment la  
synthèse de ce que les citoyens ont dit. C'est leur compréhension, leur perception des différents  
545 enjeux et ne constitue en aucun cas, la position de l'Office.

Le troisième élément, c'est que nous allons, dans la mesure du possible, faire une mise  
en contexte, en nous appuyant sur le document 3.1, qui est le document de consultation qui avait  
été déposé par la Ville.

550

Alors pour faire très simple, vous avez là, devant vous, le portrait global de la participation des citoyens. Entre les mois d'août et septembre, nous avons eu trente-quatre (34) activités contributrices citoyennes, qui ont mobilisé soixante (60) équipes, sept cents (700) participants et surtout deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) pistes de solutions qui se sont dégagées.

555

Et tout ceci a été organisé par des citoyens, par des groupes communautaires, par des organismes communautaires, mais aussi par des étudiants, des collèges et des universités.

560

Sur quoi est-ce que les citoyens et tous ces groupes ont travaillé. À la base, l'Office avait mis en place, avait défini huit (8) thèmes qui constituent l'essentiel des différents champs d'intervention de la Ville. Et, comme vous pouvez le constater, il s'agit des sports et loisirs, de la culture, de la lutte aux inégalités, de l'emploi et de l'entrepreneurship, de la participation à la vie démocratique, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du logement, mais aussi des problématiques de profilage social et racial.

565

Et, à partir du moment où les citoyens étaient assez libres de choisir leur problématique, certaines problématiques, en dehors de celles-ci ont émergé, notamment, les enjeux liés à l'éducation, les enjeux liés à l'intimidation dans des écoles, mais aussi les problématiques de justice sociale.

570

Globalement, des différentes propositions, nous avons essayé de faire quelques recoupements et il ressort que, les thèmes qui ont été les plus abordés par les citoyens sont ceux que vous voyez devant vous, en proportion, sur la slide.

575

Vous avez le thème de l'emploi qui a été longuement abordé par les citoyens. Vous avez le profilage social et racial. Vous avez le logement et surtout la lutte aux inégalités.

580

Avant d'entrer dans quelque thème spécifique, nous allons parcourir un peu les grandes tendances c'est-à-dire que, en lien avec la question de la discrimination et du racisme systémiques, les citoyens ont indiqué de façon répétée des causes transversales.

585 La première pour eux, c'était la méconnaissance ou le déni du phénomène de la discrimination et du racisme. C'est-à-dire qu'il revenait constamment que c'est quelque chose, on a tendance à nier cette problématique, sa réalité, et cela s'est vérifié aussi dans - lors de la tournée de préconsultation ou dans beaucoup d'arrondissements, certains responsables avaient de la peine à aborder ces questions et cela est visible dans le rapport qui est disponible aussi dans le site de rapport de la tournée de préconsultation.

590 La deuxième cause globale, c'était les biais dans les politiques et les processus et nous allons y revenir un peu plus en détail au niveau de l'emploi.

595 La troisième grande tendance, c'était le manque de données pour évaluer l'ampleur du phénomène dans plusieurs champs de compétences de la Ville, c'est-à-dire quand bien même, on reconnaissait que la problématique, elle peut avoir du sens, il y a des choses qu'on devrait regarder là-dedans. On n'avait pas toujours les données pour évaluer l'ampleur de la question.

600 On a eu aussi d'autres grandes tendances, comme la question de l'inadéquation de certaines formations sur l'interculturel et antiraciste, mais aussi les problématiques liées aux disparités territoriales qui, non seulement, sont visibles entre les arrondissements, mais aussi à l'intérieur des arrondissements.

605 Les participants, comme nous l'avons dit, ont priorisé un certain nombre d'actions. Et comment est-ce qu'ils ont procédé pour prioriser ces actions, l'Office a conçu comme l'a rappelé tout à l'heure, Youla, un kit qui permettait aux citoyens et aux groupes d'organiser des activités et, il était question, nécessairement, à partir des expériences personnelles, à partir des faits vécus, d'identifier un fait, un programme, et cetera, une mesure, un processus, qui est susceptible de générer l'inclusion ou l'exclusion et d'en déterminer les causes.

610 À partir des causes, les groupes essayaient de déterminer aussi trois (3) verbes d'action et à partir de chaque verbe d'action, proposer trois (3) pistes de solution et, après, passer à la priorisation.

615 C'est entre-temps dans les différentes données ou bien les différentes solutions priorisées par les citoyens, qu'on s'est retrouvés avec des solutions qui avaient trait à l'adoption ou à la révision des politiques, mais aussi une meilleure diffusion de l'information. Beaucoup de citoyens, à la lecture même des documents fournis par la Ville, étaient surpris de tout ce que la Ville fait. Parfois, il y a des belles initiatives, des programmes qui ne sont pas connus de certaines catégories de citoyens.

620 Il y avait aussi des enjeux liés à l'accompagnement des personnes vulnérables. Ça, c'est ce qui est des tendances globales.

625 Maintenant, nous allons prendre les thèmes principaux qui ont été abordés. Pour ce qui est de l'emploi et de l'entrepreneurship, nous allons d'abord faire une petite mise en contexte en nous appuyant sur le document 3.1, qui a été fourni par la Ville de Montréal. Il en ressort que, la Ville a trois (3) façons, trois (3) façons d'intervenir dans ce domaine. La Ville est d'abord un employeur, c'est-à-dire à travers des programmes d'embauche et de mobilité à l'intérieur de sa fonction publique municipale. Donc, la Ville a le pouvoir et emploie environ vingt-six mille (26 000) personnes.

630 La Ville, en deuxième lieu, octroie des contrats à des fournisseurs. On parle de deux point neuf milliards de dollars (2,9 milliards \$) en 2018. Et, en troisième lieu, la Ville peut mener des actions de sensibilisation à travers des campagnes, des promotions, de la diversité en emploi.

635 Et, lorsqu'on regarde le portrait actuel, du moins jusqu'en 2018, à la Ville, en matière d'emploi, on se rend compte qu'il y a vingt mille soixante-deux (20 062) employés permanents et, parmi lesquels dix point six pour cent (10,6%) se sont identifiés comme appartenant à une minorité visible, cinq point cinq pour cent (5,5%) comme appartenant à une minorité ethnique; zéro point trois pour cent (0,3%) comme d'autres, appartenant à une origine autochtone et, enfin, zéro point huit (0,8) comme personne vivant avec un handicap.

640

Lorsqu'on essaie de comparer, on se rend compte qu'il y a une sous-représentation des minorités au niveau des emplois permanents, parce que les minorités visibles à la Ville de Montréal, c'est trente-quatre point deux pour cent (34,2%) de la population.

645

Les peuples autochtones, c'est environ un pour cent (1%) de la population, mais au niveau des emplois fixes, pas des emplois permanents, pardon, ils représentent zéro point trois pour cent (0,3%). Donc, il y a une sous-représentation.

650

Au niveau des emplois temporaires, on a cinq mille six cent vingt-cinq (5 625) emplois temporaires à la Ville et vingt-cinq point trois pour cent (25,3%) se sont identifiés comme appartenant à une minorité visible. Vous voyez qu'il y a une surreprésentation et cette surreprésentation n'atteint pas déjà la proportion qui est de trente-quatre point deux pour cent (34,2%) à la Ville.

655

Ceci, cette présentation est vraiment à titre indicatif pour vous montrer la réalité, telle qu'elle se présente, et n'induit en aucun cas, que la Ville, que l'Office, pardon, peut se baser dessus pour dire qu'il y a des problématiques systémiques. Ça c'est vraiment pour présenter la situation telle quelle, pour une lecture globale.

660

Au niveau de sa problématique de l'emploi, les participants ont identifié cent neuf (109) enjeux qui expliqueraient la sous-représentation des Autochtones, des personnes issues de l'immigration et des minorités, non seulement dans les emplois, mais aussi dans les programmes qui sont menés à la Ville. Et certains avaient trait, comme on l'a dit à l'accessibilité, notamment, la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise ailleurs qu'au Québec.

665

La problématique du réseautage, c'est-à-dire le référencement dans l'accès à l'emploi et surtout le faible accès des minorités au contrat et à certains réseaux à la Ville.

670

Ce qui avait trait au processus institutionnel, on a beaucoup plus noté la sous-représentation des minorités dans les comités de recrutement et l'attribution des contrats, mais

aussi, la persistance des micros-agressions et d'harcèlement psychologique en milieu de travail et l'absence de structure et de mécanisme indépendant qui traitent ces problématiques-là.

675           Qu'est-ce que les citoyens ont proposé? Il y a eu quatre-vingt-dix-neuf (99) solutions qui ont été proposées, notamment, le fait que la Ville devrait faire de l'embauche, devrait fixer des cibles d'embauche et, en faire des objectifs contraignants pour les gestionnaires.

680           Les citoyens ont apprécié l'existence des programmes de parrainage professionnel, mais beaucoup ont estimé qu'il était important que la Ville pense, allait bonifier et surtout que la Ville fasse aussi du lobbying auprès des entrepreneurs privés, des acteurs privés afin qu'ils instaurent aussi ce qu'on appelle les programmes d'accès à l'égalité en emploi qui, conformément à la loi, relèvent encore des entités publiques et autres entités municipales.

685           Et, ils ont justifié ce fait par le simple fait que la Ville octroie près de trois milliards de dollars (3 milliards \$) c'est-à-dire deux point neuf milliards (2,9 milliards) de contrats et pourrait inciter, à travers des clauses contractuelles, le privé à mettre en place des mécanismes de représentativité au niveau de l'emploi.

690           Ils ont aussi insisté sur les mécanismes de rétroaction et la transparence dans les processus d'embauche. Beaucoup ont estimé que, même quand vous avez fait une entrevue et qu'à la fin, vous n'avez pas le poste, vous ne pouvez pas savoir ce qui vous a empêché d'avoir le poste. Il n'y a pas de lisibilité entre la façon dont on soumet, on postule au niveau du profil et tout le processus. Donc, il faut des mécanismes de transparence à ce niveau.

695           Et, il y a eu une insistance particulière au niveau de l'accompagnement des personnes qui sont en situation de vulnérabilité, notamment, que ce soit en lien avec un handicap ou bien avec la langue, afin qu'ils puissent postuler aux emplois de la Ville, c'est-à-dire un accompagnement.

700           Et, beaucoup de participants ont estimé que la Ville pouvait utiliser son pouvoir d'influence pour encourager les entités privées à promouvoir non seulement la diversité en emploi, mais aussi utiliser ce pouvoir d'influence là, au niveau du gouvernement provincial, afin qu'il y ait la mise en

place des mécanismes pour faciliter la reconnaissance des compétences et la reconnaissance des diplômes.

705

Et il faut le préciser à travers une parenthèse que cette procédure relève de la compétence du gouvernement provincial. Donc la Ville n'a pas qualité à le faire, mais elle peut utiliser son pouvoir d'influence selon ce que les citoyens ont proposé.

710

Pour ce qui est de la deuxième problématique, notamment, le profilage social, racial et social, il faut rappeler comme c'est indiqué dans le document 3.1, que la Ville s'est lancée dans un processus pour combattre le profilage racial et social et, à la suite d'une consultation qui s'est tenue en 2017, il y avait eu trente et une (31) recommandations que la Ville s'est engagée à suivre. Et, parmi ces recommandations, il y a l'élaboration d'indicateurs d'évaluation et nous allons voir un peu plus loin quel a été son impact.

715

Et qu'est-ce que les citoyens ont relevé comme cause fondamentale pour ce qui est du profilage. C'est que le tiers des problèmes identifiés portaient sur des processus institutionnels. La façon dont la police intervient, c'est-à-dire que les arrestations et méthodes d'intervention jugées disproportionnelles et inappropriées. Ils ont aussi insisté sur le traitement différencié des jeunes de certaines communautés. Ils ont beaucoup plus insisté sur les jeunes noirs, les Arabes, et les Autochtones et surtout la façon dans certains territoires, les interventions sont menées dans certains territoires.

720

Et ce qui mène comme ils l'ont observé à un bri de confiance, non seulement envers les institutions, mais aussi envers beaucoup de citoyens qui perdent confiance et qui n'arrivent même plus à se plaindre.

725

Beaucoup ont aussi dénoncé une certaine culture de l'impunité qui, selon eux, régnerait au sein du corps policier, mais surtout des situations de harcèlement au travail, vécues par des policiers issus des minorités.

730

735 Qu'est-ce qu'ils ont proposé comme pistes de solutions? Il y a eu soixante-trois (63) solutions qui ont émergé. Et, vous allez voir toutes ces pistes-là dans le document qui est disponible déjà sur le site.

740 Ils ont insisté sur la création d'un poste de responsable à la lutte au profilage social et racial ou d'un bureau indépendant qui serait chargé, n'est-ce pas, d'examiner ces différentes plaintes, mais aussi la réforme ou la bonification des programmes de formation.

745 Certains ont émis des réserves quant au profil des formateurs, quant au contenu de la formation sur la diversité ou bien antiraciste qui est donnée, quant au nombre d'heures de formation et à l'implication des différentes communautés qu'il s'agisse des peuples autochtones ou bien des minorités dans la conception de ces formations-là.

750 Certains ont aussi insisté sur la reconnaissance formelle du racisme et de la discrimination et la sensibilisation face aux différentes réalités. Et, à ce niveau, c'est une problématique qui revient et si vous lisez le rapport de la tournée de préconsultation qui est disponible sur le site de l'Office, vous allez aussi voir cet élément-là qui revient, c'est-à-dire il faut une reconnaissance formelle parce que nommer quelque chose, c'est déjà un grand pas vers la solution.

755 La dernière proposition, c'était la publication des statistiques et données précises, relatives au profilage. Et, vous n'êtes pas sans ignorer que le 7 octobre dernier, il y a eu la publication du rapport mené par des chercheurs indépendants, trois (3) chercheurs indépendants qui ont essayé d'analyser les différentes statistiques sur les interpellations du SPVM et ce rapport est disponible déjà et téléchargeable sur internet.

760 Nous allons toucher maintenant le troisième grand thème, la problématique du logement. D'après le document 3.1, qui est disponible sur le site de l'Office, il ressort que la Ville intervient, non seulement, qu'elle a le pouvoir d'agir pour que les immeubles résidentiels soient salubres. Dans chaque arrondissement, il y a des services d'inspection de bâtiment, mais aussi la Ville

finance un service de référence qui guide les ménages victimes d'un sinistre ou sans logis, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal.

765

Et, en troisième lieu, elle crée et maintient une offre de logement équilibrée et diversifiée, notamment, à travers des programmes de subvention à frais partagés avec le gouvernement du Québec. Et ces programmes-là permettent d'appuyer l'acquisition résidentielle, d'aider à la rénovation et de développer des logements sociaux et communautaires.

770

Qu'est-ce qu'ils ont identifié comme les principaux problèmes. Il y a quarante-trois (43) problèmes qui ont été identifiés et qui portaient essentiellement sur les enjeux d'accessibilité.

775

Beaucoup ont estimé que les locataires ont une méconnaissance de leurs droits, mais aussi que la complexité de certains processus éloigne certains groupes. Ils ont insisté sur l'insuffisance des logements sociaux abordables et familiaux, la discrimination d'accès aux logements notamment en lien avec la langue, la taille de la famille, l'origine ethnique ou le statut légal. Je prends un exemple : beaucoup de citoyens dans les rapports qu'ils ont soumis à l'Office estimaient que, parfois, juste au téléphone, certains locataires propriétaires, certains bailleurs propriétaires avaient tendance à vous demander si vous avez des enfants. Quand vous dites oui, ils vous demandent le nombre d'enfants et quand vous prononcez un certain chiffre, assez gentiment, ils vous disent : « O.K., quelqu'un vient de prendre la maison. » Parfois quand vous envoyez quelqu'un d'autre faire l'expérience, ils se rendent compte que la maison est disponible.

780

785

Parfois, c'est le code vocal au téléphone qui vous éliminait automatiquement de l'accès à cette propriété. Donc, c'est entre autres des éléments que les citoyens ont soulevés et surtout les lenteurs administratives dans le traitement des plaintes.

790

Un élément qui a marqué beaucoup les citoyens qu'ils ont tenu à relever, c'était en lien avec les coopératives d'habitation. Plusieurs citoyens ont estimé que non seulement il y a une inadéquation des critères de sélection des membres à la situation de nombreux demandeurs, mais aussi que lorsqu'on regarde le portrait des coopératives d'habitation, il y a une sous-représentation des minorités, mais aussi une expertise en matière de démarrage.

795           Lorsqu'on relit très bien les rapports qu'ils ont envoyés, ils estiment que parfois les groupes veulent bien démarrer une coopérative, mais ça prend des procédures, ça prend des formulaires, ça prend une certaine connaissance ainsi qu'une expertise que les groupes qui sont censés bénéficier de ces programmes n'ont pas toujours.

800           Qu'est-ce qu'ils ont proposé comme solutions? Il y a trente-neuf (39) pistes de solutions qui ont émergé et portaient essentiellement sur l'augmentation de l'offre de logement social, familial et abordable avec de nouvelles constructions et surtout la bonification des programmes d'accès au logement.

805           La deuxième, c'était que la Ville mette en place un fond pour garantir un financement et surtout apporter de l'expertise non seulement au comité de logement qu'elle devrait être davantage accompagné, mais aussi apporter une certaine expertise et un accompagnement pour des groupes cibles qui voudraient se lancer dans des coopératives pour les accompagner.

810           Et, comme vous pouvez le constater, ces solutions en fait n'étaient pas toujours liées à des publics spécifiques. Les différents problèmes qui ont été relevés et les solutions touchaient tous les segments de la population vulnérable, c'est-à-dire les gens qui consacrent un certain pourcentage de leur revenu au logement et aux produits de première nécessité.

815           À la fin, beaucoup ont souhaité que la Ville utilise son pouvoir d'influence pour agir auprès d'autres paliers de gouvernement, afin que ces pouvoirs soient renforcés. Ça veut dire quoi concrètement?

820           Beaucoup estiment que les inspections d'arrondissement ont certes la capacité d'aller faire des inspections, de faire des rapports d'inspection, mais n'ont pas le pouvoir sur les propriétaires parce que c'est transmis à la Régie du logement, qui relève de la compétence du gouvernement provincial et, par conséquent, la Ville peut aller chercher davantage de pouvoir au niveau provincial pour agir dans ce sens-là.

          Pour la suite, je vais passer la parole à mon collègue, Mohamed.

825 **M. MOHAMED-ALI YANOURI, ANALYSTE:**

Alors, bonsoir tout le monde. Donc, merci Joseph.

830 Donc, sans plus tarder, on va continuer avec le prochain thème qui est apparu de manière un petit peu plus abondante durant les différents échanges qu'on a eus, c'est celui de la lutte aux inégalités.

Mais avant de rentrer plus précis, plus confirmant dans les précisions, j'aimerais revenir un peu sur des éléments de contexte pour aider la compréhension.

835

Quand on parle de lutte aux inégalités, on va souvent parler des gens qui sont en situation de faible revenu. Ce, à quoi on fait référence quand on dit situation de faible revenu, bien, c'est tout simplement des individus qui se trouvent dans une situation où est-ce qu'ils sont portés à dépenser une somme très significative de leurs revenus pour se loger et pour des besoins de première nécessité, par exemple, notamment l'épicerie, des choses comme ça.

840

Alors cette mesure-là, si on se fie aux derniers chiffres disponibles pour la situation montréalaise qui sont les chiffres de Statistique Canada sortis en 2016, actuellement, à Montréal, on se retrouve dans une situation où est-ce que dix-neuf pour cent (19%) des ménages se retrouvent dans une situation de faible revenu. Donc, c'est à peu près une personne sur, un foyer sur cinq (5) est dans cette situation-là.

845

Quand on regarde plus précisément pour les populations qui nous intéressent un peu plus dans le cadre de notre consultation, on s'aperçoit qu'il y a quand même une représentation quand même considérable à ce niveau-là, notamment au niveau des personnes immigrantes.

850

Donc, quand on dit personne immigrante, c'est toutes les personnes qui sont issues d'une immigration, qui sont parties de l'étranger pour venir s'installer ici, de première génération. On parle d'une proportion de vingt-quatre pour cent (24%). Donc, c'est pratiquement le quart des immigrants qui sont dans une situation de faible revenu.

855

Par la suite, il y a trente-quatre pour cent (34%) des nouveaux arrivants, donc nouveaux arrivants, c'est personnes étant installées ici depuis cinq (5) ans et moins, qui se retrouvent dans une situation de faibles revenus, donc c'est plus du tiers de ces personnes qui sont affectées par cette situation.

860

Et, de ce fait-là aussi, au niveau des personnes, un membre de l'autochtonie donc quand on parle de personnes autochtones, c'est vraiment les Premières Nations, les membres de la Nation Inuite, mais aussi les Métis, c'est, là, on parle de vingt-sept pour cent (27%). Donc, c'est un petit peu moins que le tiers.

865

Mais quand même, il y a une proportion importante de ces individus-là qui se retrouve dans une situation de précarité.

Et, en parlant de personnes autochtones, quand on s'intéresse aux questions en itinérance, on voit aussi qu'ils sont surreprésentés par rapport à leur proportion dans la population montréalaise. On l'a dit tout à l'heure, ils représentent à peu près, environ, un pour cent (1%) de la population montréalaise, mais en termes de la population itinérante, on parle de douze pour cent (12%) ce qui est quand même notable.

870

Au-delà de ça, par rapport à la Ville de Montréal, en termes de lutte aux inégalités, elle stipule qu'elle intervient, à différents niveaux, pour susciter le développement social et la lutte aux inégalités, c'est le cas, notamment, dans les programmes comme la revitalisation urbaine intégrée.

875

Quand on parle là, par la suite, donc, des éléments qui sont plus spécifiques et qui sont revenus lors des différents échanges, il y a un total de vingt-deux (22) enjeux qui ont été identifiés sous le thème de la lutte aux inégalités, mais, principalement, ce dont on parlait, c'était vraiment l'accessibilité et les disparités territoriales.

880

Donc, quand on parle d'accessibilité, c'est qu'on fait face à des défis qui mènent à un encombrement, en fait, dans l'action aux services, notamment, le fait d'avoir des barrières de

885

langue, une personne qui ne parle ni français ni anglais peut avoir des difficultés à avoir accès aux services.

890 Le statut légal également, pour certains services présents à la Ville de Montréal, si une personne n'est pas dotée d'un statut ou qu'elle est en attente d'un statut parce qu'elle est requérante du statut de réfugié, elle ne pourra pas avoir accès à certains services offerts au niveau public.

895 Mais également, aussi des questions en lien avec la santé mentale, donc les personnes qui se retrouvent avec ces difficultés-là, mais aussi des services qui ne sont pas forcément adaptés aux personnes se présentant avec ces conditions-là.

900 Et, aussi, on dénonce beaucoup le manque d'information donc le fait que, ce n'est pas nécessairement le fait que les services ne sont pas disponibles, mais le fait que l'information ne se rend pas à certaines communautés, ce qui les garde un peu dans la noirceur et le fait que les services ne sont pas répartis de manière égale à travers les territoires, à travers les arrondissements et même dans un arrondissement que la proportion des services n'est pas égale partout.

905 Et au niveau des pistes évoquées, on parle notamment de mettre des personnes ressources pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour les accompagner et pour s'assurer qu'elles ont accès aux ressources et aux services nécessaires et favoriser une concertation avec les différents acteurs socio-économiques et la Ville de Montréal pour favoriser la  
910 lutte aux inégalités et d'augmenter le financement aux différents organismes communautaires présents. Donc, s'assurer que le financement ne soit pas que par projet, mais bien un financement qui est continu, qui est soutenu à ce moment-ci.

915 Au-delà des différents thèmes qu'on a abordés durant les activités contributives, on trouvait aussi important de s'assurer de donner une voix à des groupes qui ont, qui se retrouvent avec certaines particularités. C'est notamment le cas avec les personnes autochtones et on a eu l'occasion d'avoir une activité organisée par le Native Montreal Youth Council où est-ce que des

920 intervenantes, des intervenants du milieu communautaire autochtone ont eu l'occasion de s'exprimer autour des enjeux spécifiques à leur réalité.

Et, principalement au niveau des enjeux qui ont été soulevés principalement, on a surtout parlé d'une espèce de maintien des personnes autochtones dans une situation de précarité, de pauvreté, qui n'avait pas un accès réel à une mobilité sociale.

925 Bon, on parle notamment, on a beaucoup parlé d'itinérance comme je l'ai mentionné tout à l'heure. Douze pour cent (12%) des personnes itinérantes à Montréal sont d'origine autochtone. Mais aussi le fait qu'il y a un maintien dans l'exclusion, on n'est pas en mesure d'accéder à des emplois, à du logement et aussi une stigmatisation, une incompréhension des réalités que ces personnes vivent tout simplement. Mais aussi une espèce aussi d'aveuglement par rapport aux  
930 réalités que ces gens vivent.

Et les solutions qui ont été proposées, bien, d'avoir des sites d'emplois, d'embauches à la Ville qui sont spécifique aux personnes autochtones, d'avoir du logement social avec des places qui seraient spécifiques aux personnes autochtones.

935 Notamment, aussi dans les questions de profilage racial et social, s'assurer que l'offre de formation offerte aux agents du SPVM soit réellement conçue en fonction de leur permettre de développer une sensibilité et une compréhension réelle des réalités des personnes autochtones.

940 Puis, s'assurer aussi que ces formations-là soient conçues avec des membres des communautés autochtones. Donc, qu'on les consulte, mais aussi qu'ils fassent partie de la conception de ces formations-là.

945 Mettre en place des campagnes de sensibilisation au niveau du grand public, mais aussi s'assurer que la Ville soit en mesure de représenter adéquatement l'histoire et la culture des peuples autochtones présents à Montréal.

950 Ici, ce n'est pas mentionné, mais il y a certains intervenants et intervenantes lors d'activités qui ont mentionné la possibilité que la Ville modifie sa charte constituante pour inclure la reconnaissance formelle de Montréal comme étant un territoire autochtone non cédé.

955 Et, aussi, en dehors des groupes autochtones, on a aussi l'organisation Défi Montréal qui s'intéresse surtout aux questions des personnes en situation d'handicap qui ont eu l'occasion d'organiser une activité, mais, malheureusement, au moment de la mise au point de la synthèse, les données de cette activité ne nous avaient pas été fournies. Mais il est important de savoir que cette activité a eu lieu et qu'il y a eu - il a été possible pour eux de s'exprimer sur des enjeux spécifiques à leurs conditions.

960 Autre thème abordé, celui de la culture. Dans cette mesure-ci, c'est surtout les trois principales problématiques qui ont été soulevées, c'est le manque de transparence dans les processus de sélection des projets artistiques, le manque de diversité au niveau de la composition des jurys. Donc, on questionne le fait qu'ils ne sont pas représentatifs de la population montréalaise, mais aussi également le fait que dépendamment de certaines disciplines artistiques, il y a un sous-financement qui revient de manière quand même incessante et aussi spécifiquement envers des artistes de la diversité. Un exemple que je peux donner, c'est - certains  
965 se plaignaient du fait que les artistes en art visuel étaient souvent discriminés dans l'octroi de subvention comparativement à certains de leurs collègues dans d'autres disciplines.

970 Et les solutions qui ont été proposées toujours en lien avec la culture sont une répartition plus équitable des ressources à travers le Grand Montréal donc s'assurer qu'on donne les outils et les moyens aux artistes de pouvoir s'émanciper, mais au-delà des centres qu'on puisse aller dans la périphérie, dans des arrondissements plus externes, faire de la promotion de la diversité au niveau de la culture, mais aussi s'assurer que les communications de la Ville sont représentatives de la diversité montréalaise.

975 Et, finalement, la médiation culturelle par une organisation de forums d'échanges, de visites de lieux culturels et l'organisation d'événements, mais aussi, tout simplement, faire la promotion d'une histoire qui est représentative de la diversité à Montréal.

980 Et, en conclusion, évidemment, nous, en consultation, on a un grand total de huit (8) thèmes, mais certains thèmes durant les activités de contributives ont été abordés de manière un petit peu moindre et, ça, c'est les thèmes de l'aménagement du territoire, la vie démocratique et des sports et loisirs. Mais quand même de ce qu'on a pu relever, ce qui ressortait principalement c'était, notamment, le fait qu'il y ait une répartition inégale des équipements à travers les différents territoires et arrondissements donc quand on parle d'équipements, c'est les parcs, les pistes  
985 cyclables, mais aussi même certaines personnes nous ont parlé de comment, tout simplement, comment le déneigement se fait d'un endroit à l'autre.

990 On a parlé aussi évidemment de transport en commun, transport collectif, le fait qu'il y a des endroits où est-ce qu'il y a pas de stations de métro qui existent, la fréquence de passage de certaines lignes d'autobus, la conception même, bien simplement la manière dont les lignes d'autobus dans certains endroits sont conçues, on trouve qu'elles ne sont pas adéquates par rapport aux besoins des populations locales, la persistance des déserts alimentaires dans certains territoires donc le fait que certains individus n'ont pas accès de manière immédiate à des endroits où pouvoir se procurer des aliments frais.

995 L'inaccessibilité financière de certaines pratiques sportives. Juste pour vous expliquer un peu, c'est que souvent, les complexes sportifs, les structures qui existent sont gérées par la Ville, mais souvent, ce sont des associations sportives privées qui vont utiliser ces endroits-là pour, dans le fond, leurs activités et ces associations sportives sont un peu maître de décider des tarifs qu'elles appliquent et certaines participantes et participants décriaient cela considérant que ça favorisait de l'exclusion et de la discrimination dans les sports et loisirs.

1000 Et le fait qu'il y ait une crise de conscience entre les membres de la diversité et les différentes, les lieux décisionnels et les partis politiques.

1005 Donc, au niveau municipal, c'est que le fait qu'on ne se voit pas dans les institutions, dans les instances et dans les parties. Et, les solutions qui ont été proposées, pour conclure, augmenter l'offre de services dans les territoires périphéries, donc s'assurer que notamment le transport en commun, les différents territoires sont desservis de manière équitable.

1010 L'adaptation des infrastructures donc s'assurer que les différentes infrastructures qui existent soient en accordance avec les besoins des populations locales donc les aînés, les personnes en situation d'handicap, mais aussi les familles nombreuses.

1015 L'accompagnement des populations marginalisées, donc qu'il y ait un soutien pour ces individus et une meilleure représentativité au niveau des preneurs de décisions et finalement le renforcement de la concertation entre les différentes communautés.

Donc, merci pour votre écoute, c'est tout.

1020 **MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Merci Mohamed.

1025 Alors nous allons maintenant prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Je vous invite si vous souhaitez le faire aller vous inscrire au registre pour dans quelques minutes pouvoir faire un commentaire, poser une question, de clarification, apporter une solution que vous aimez voir inscrite.

N'oubliez pas de préciser si vous avez des enfants, vous allez passer en priorité.

1030 Je vous rappelle aussi qu'il faudrait nous montrer la dia, s'il vous plaît, que vous pouvez jusqu'au 17 novembre, nous faire part de votre opinion en ligne.

1035 Et, vous pouvez dès maintenant, nous envoyer une opinion ou un mémoire, mais si vous voulez le présenter en personne, devant nous, vous devez vous inscrire avant le 31 octobre à 16 h, pour nous dire attendez-moi, j'arrive. Et, les auditions débutent le 4 novembre.

1040 Alors on prend dix (10) douze (12) minutes et on revient pour entendre vos questions et commentaires. Merci.

**PAUSE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

1045 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander s'il vous plaît de regagner vos sièges. Nous allons reprendre nos travaux.

1050 Je vous réitère donc de limiter vos préambules au strict minimum pour permettre au maximum de gens de s'exprimer.

1055 Vous savez que vous avez droit à deux interventions et vous pouvez - donc je vais y aller immédiatement avec la priorité aux femmes. Je vais appeler Madame Louise Constantin qui peut donc...

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1060 Mais je n'ai pas d'enfant alors, non.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Constantin, c'est pas vous?

1065 **MME LOUISE CONSTANTIN:**

Si, mais je n'ai pas d'enfant et vous donnez priorité...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1070 Vous n'avez pas d'enfant...

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1075 Non, mais ça va!

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1080 Mais les femmes ont priorité quand même.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1085 Ah! Je suis bien d'accord avec vous. Bonsoir alors, moi, je voulais venir à titre personnel parce que j'ai étudié en anthropologie puis les questions culturelles m'intéressent toujours sauf que j'ai une collègue qui a assisté à la séance du 22 et quand elle a mentionné l'organisme dont elle venait, ça a suscité tout un certain intérêt, c'est la Fédération des coopératives d'habitation du Montréal Métropolitain.

1090 Alors j'ai vu qu'il y avait quelques remarques sur les coopératives, je suis allée voir le document. Il y en avait qui m'étonnaient un peu là quand on disait qu'il manquait d'accompagnement. En fait, ce n'est pas le cas là, parce qu'il y a des groupes de ressources techniques qui soutiennent le développement des coopératives. Et, il y a la Fédération aussi qui existe, là, qui apporte toute une série de services aux coopératives.

1095 Moi, je voulais répéter la question de ma collègue. On a vu beaucoup de données, mais au moment de l'accession de Projet Montréal, il semble que notre mairesse avait dit que désormais toutes les décisions de la Ville ou les analyses feraient l'objet de l'analyse différenciée selon les sexes et on ne l'a pas vu beaucoup là.

1100 Évidemment, c'est ce que les organismes vous ont donné comme information, mais est-ce qu'il va y avoir un travail supplémentaire pour faire ressortir des données différenciées et faire ressortir aussi la question l'intersectionnalité là. Ça, c'est un mot qui est connu dans le

mouvement féministe là, mais ça veut dire une personne immigrante peut être une femme immigrante, avec d'autres types de préjugés ou de discrimination potentielle et cetera, et cetera.

1105

Alors ça c'était ma première question.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1110

Alors, écoutez, c'est clair que, actuellement, on en est à la période où on recueille des informations, où les informations nous viennent des citoyens et leur perception.

Une des choses que vous avez dû remarquer, c'est que, il y a des choses qui existent et dont les citoyens ne sont pas informés.

1115

Donc, ça nous amène déjà à nous rendre compte qu'il y a des portes qui doivent s'ouvrir plutôt que d'être fermées. C'est peut-être un accès qui n'est pas possible ou alors tout ça va être creusé à ce stade-ci.

1120

Ce, à quoi, on vous invite aujourd'hui, en particulier, effectivement, c'est de nous révéler les angles morts, selon l'expression de notre secrétaire analyste et pour qu'on puisse continuer à fouiller plus avant là-dessus.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1125

Mais est-ce qu'on peut peut-être demander à Youla si, en fonction des interrogations de madame Constantin, c'est une préoccupation, bien sûr de nos analystes pour ce qui est du rapport ou des données que nous devons compiler.

1130

**MME YOULA POMPILUS-TOURÉ, SECRÉTAIRE ANALYSTE :**

Oui, donc, pour ce qui en est de la question de comment faire, comment rendre visible la réalité de différents segments de la population dans les résultats, c'est un souci de l'équipe. Pour

1135

les résultats qu'on vient de transmettre, nous nous sommes basés sur les rapports des activités organisées par les citoyens et les citoyennes.

1140

Donc, le profil démographique des sources des différentes interventions ne nous a pas forcément été révélé, la composition du groupe, mais l'identification de quelle suggestion est venue de quelle personne dans la part des activités citoyennes n'est pas forcément ressortie dans cette partie.

1145

Mais est-ce que c'est une préoccupation que l'équipe a et est-ce que c'est une analyse que nous allons tenter de mener dans... si les données nous sont offertes que ce soit par la Ville, par les contributions des citoyens, des citoyennes, oui, c'est une perspective que nous allons avoir. Maintenant, il faut voir si les données sont disponibles.

1150

À titre de rappel, la consultation ne crée pas ses propres données, mais prend les données offertes par la Ville ou par les groupes de citoyens, mais cette vision d'intersectionnalité pour savoir qui dit quoi, quelle réalité affecte qui est une priorité pour nous, donc c'est un angle que nous allons adopté.

Est-ce que ça répond à ?

1155

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

Oui, mais je croyais aussi que c'était une responsabilité de la Ville soit de donner ces mandats-là ou de fournir les données.

1160

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Oui. Vous savez que l'Office de consultation publique, ce n'est pas la Ville de Montréal.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1165 Oui.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1170 Bien sûr. Et ce que Youla voulait préciser c'est que, nous n'avons pas de mandat d'enquête. Nous avons un mandat de consultation dans la mesure du possible, cette préoccupation qui est la vôtre, est la nôtre. Et c'est sûr que nous allons le plus possible en tenir compte. Vous pouvez être assurée de ça.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1175 Je vous remercie.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1180 Avez-vous une deuxième question? J'ai volé la parole à ma coprésidente.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1185 J'ai l'habitude de me faire voler la vedette, mais comme je ne suis pas une vedette! Alors écoutez, dites-moi, vous aviez une deuxième question, c'est-à-dire un deuxième commentaire, vous avez le droit à deux interventions.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1190 Je vous remercie. En fait, je tenais des publications dans mes mains, j'allais oublier de les mentionner. Ce sont deux études sur une, la plus grande coopérative au Canada, qui est à Pierrefonds, huit cent soixante-cinq (865) logements, à peu près trois mille cinq cents (3 500) personnes et une cinquantaine de groupes culturels qui vivent dans la coopération et l'harmonie. Peut-être pas tout le temps, tout le temps, mais globalement, qui gèrent collectivement ce projet-  
1195 là.

Et, il y a aussi Milton Parc que vous connaissez sûrement.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1200 Bien sûr.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1205 Là aussi, il y a énormément de communautés représentées et qui gèrent collectivement un ensemble immobilier, une communauté.

Alors je pense qu'on a des exemples intéressants qui viennent du modèle coopératif pour la préoccupation qu'on a ici.

1210 Je vous remercie.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1215 Est-ce que vous seriez assez gentille pour nous en laisser une copie ou qu'on vous fasse une copie à la table d'accueil, si vous pouviez leur demander, si c'est une copie que vous laissez et dont nous devons dupliquer le contenu, on vous le retournera ou ce sont des copies de courtoisie. En tout cas, ce sont des choses qui seraient intéressantes pour nous.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

1220 Elles sont disponibles en ligne. Je peux fournir la référence.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1225 D'accord. Alors Youla peut prendre des photos et on va les retrouver.

**MME LOUISE CONSTANTIN:**

D'accord.

1230

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Merci Madame Constantin.

1235

Nous allons quand même alterner avec Monsieur Claude Dumont.

**M. CLAUDE DUMONT :**

Bonsoir.

1240

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

Bonsoir, Monsieur Dumont.

1245

**M. CLAUDE DUMONT :**

L'Office aurait comme suggestion promouvoir les logements sociaux du type coopératif, pas nécessairement HLM, on se comprend tous les deux.

1250

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

Bien sûr. Bien sûr, c'est pas pareil.

1255

**M. CLAUDE DUMONT :**

C'est pas ça, dont entre autres, une coopérative où les gens pourraient être semi-propriétaires, c'est pas propriétaires, entre autres, pour les handicapés autonomes, comme moi.

Moi, j'aimerais ça (...) handicapé (...); ça, c'est un élément, promouvoir les logements sociaux, j'ai l'impression qu'il y en a déjà, mais c'est pas assez promu.

1260

Il y en a déjà dans l'est de Montréal, je parle de Ville d'Anjou, je parle de Pointe-Saint-Charles, dans Côte-des-Neiges, c'est sous-représenté.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1265

Le logement social.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1270

En plein ça. On se comprend. Donc, on en parle en ce moment, dont à Blue Bonnets...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1275

Oui.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1280

... on aurait pu en faire, on aurait pu en proposer, on aurait pu les mettre comme éléments. On se comprend tous les deux. (...) c'est la seule chose à faire quoi, cent (100) ou deux cent (200), alors qu'il va se faire des condos. On se comprend tous les deux. On se comprend très bien, (...) je sais pas si le métro de la Savane...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

1285

Oui.

**M. CLAUDE DUMONT :**

... ça, c'est un élément.

1290

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

D'accord.

1295

**M. CLAUDE DUMONT :**

L'autre question.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

1300

En avez-vous une autre?

**M. CLAUDE DUMONT :**

1305

Oui. Hier, j'ai été voir des amis à Lachine et puis la pollution pour nous, c'est les voitures. La pollution de l'air...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

1310

Hum, hum.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1315

... occasionnée par les voitures est méconnue. Donc, la source de la pollution c'est tout méconnu, donc promouvoir, s'il vous plaît, le transport en commun, promouvoir le transport en commun, ou qu'ils fassent du covoiturage.

Je parle des gens de Saint-Lambert, je parle des gens de Saint-Hyacinthe, je parle des gens de Côte-Saint-Luc, les gens de Dorval ... on se comprend tous les deux. Ou des gens de

1320 Roxboro. Est-ce que la Ville de Roxboro ou la Ville de Lachine promouvoit un peu, pas en grosse publicité, juste inviter les gens à...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1325 À faire plus de covoiturage.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1330 En plein ça. À défaut prendre l'autobus, ou bien ils peuvent prendre le métro. Oui, vous avez raison, c'est pas tout le monde que ça lui tente, l'autobus, quinze (15) vingt (20) minutes, vous avez raison.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1335 Non.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1340 Mais hier, je suis allé voir des amis à Lachine, tout le monde était en voiture sur l'autoroute, j'ai sauvé une demi-heure en prenant la voie de service. On se comprend tous les deux, j'ai pris la voie de service. C'est ça, être en voiture très souvent, c'est courant. Sur Métropolitain, aux heures de pointe, le matin, même le soir quand on habite en banlieue, quand on fait pas de covoiturage...

1345 **MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Ça n'aide pas.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1350

Donc, c'est ça que je vous demande, d'inviter les villes de banlieue à promouvoir le covoiturage.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1355

D'accord.

**M. CLAUDE DUMONT :**

1360

À défaut de prendre l'autobus quand même.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1365

Parfait. Je pense quand vous a bien compris.

**M. CLAUDE DUMONT :**

Merci.

1370

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

Merci, Monsieur Dumont.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE**

1375

Merci. Je dois vous aviser que le registre est encore ouvert pour dix (10) minutes. Alors s'il y a des gens à qui il vient des questions, qui ne sont pas inscrits au registre, vous pouvez toujours le faire.

1380

En attendant, j'appelle madame Élodie Ekobena.

Bonjour, Madame Ekobena.

**MME ÉLODIE ÉKOBENA, CITOYENNE :**

1385

Bonsoir. Merci encore pour la synthèse qui a été faite. Je suis Élodie Ékobena du Centre justice et foi.

1390

J'ai deux questions en fait concernant une thématique qui n'a pas été abordée, celle de l'éducation et de la sensibilisation et la thématique du profilage racial.

1395

Ma question concernant la première, je voulais savoir en fait où iraient les compétences de la Ville ou alors son pouvoir auprès des instances gouvernementales, pour encourager les campagnes ou les programmes ou les projets à long terme des groupes pour sensibiliser, éduquer, déconstruire les préjugés, déconstruire les stéréotypes que vivent certaines minorités en particulier.

Ma deuxième question, en fait, c'est plus sur les contrôles d'identité de...

1400

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Si vous permettez, on va répondre à la première.

1405

**MME ÉLODIE ÉKOBENA, CITOYENNE :**

C'est comme vous le voulez.

1410

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE**

Écoutez, lorsque, on a parlé beaucoup des champs de compétences de la Ville et quand vous nous avez parlé d'abord de l'éducation, j'ai crû que vous évoquiez le système éducatif. Et, à

1415 ce moment-là, ça aurait été hors la compétence de la Ville sinon cette grande, comment je dirais, ce qu'on se réserve toujours le pouvoir d'influence de la Ville pour intervenir et ainsi de suite, mais je me rends compte que quand vous parlez d'éducation, c'est pas forcément le système éducatif, c'est l'éducation at large, au-delà de l'instruction publique.

1420 Et, qui pourrait autant s'attarder aux camps de jour de la Ville de Montréal, au réseau de la bibliothèque et leurs activités. Ça pourrait être aussi des campagnes de sensibilisation menées par la Ville.

1425 Et, à ce moment-là, on va voir effectivement dans l'ensemble des choses. Nous ne sommes pas là effectivement aujourd'hui pour répondre, mais pour entendre toutes les contributions et toutes les préoccupations qui n'auraient pas été prises en compte.

Donc, je vous rassure si tant est que vous avez été inquiétée, c'était moi plus tôt qui l'étais, je rassure quant à la pertinence, effectivement, et je vous invite à votre deuxième question.

**MME ÉLODIE ÉKOBENA, CITOYENNE :**

1430 D'accord. Bien ma deuxième, en fait, c'est plus sur la question du profilage racial et sur les personnes à statut précaire.

1435 Je voulais savoir en fait, bien le SPVM pourrait justement respecter, par exemple, ces personnes à statut précaire qui souvent, en attente, de leur statut, peuvent se retrouver prises justement par le SPVM et se retrouver par exemple dans des prisons pour immigrants, en fait. Je voulais savoir jusqu'à où pourrait se limiter ce pouvoir d'avoir trop de détails sur les personnes racisées, en fait.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1440 Je m'excuse, je n'ai pas très bien compris. En fait, illustrez, vous avez donné une illustration puis, puis...

Oui, allez-y. Reprenez ce que vous...

1445

**MME ÉLODIE ÉKOBENA, CITOYENNE :**

Par exemple, dans les contrôles de la police. Il y a des personnes des fois qui se retrouvent en statut précaire. Donc, en statut d'attente de leur statut légal.

1450

Ou alors que leur statut vient d'être épuisé et qu'ils ont peur d'aller voir les compétences administratives gouvernementales pour ça, et des fois, le SPVM se retrouve à avoir trop de détails sur la vie de ces personnes-là.

1455

Et, donc, quand ces personnes-là sont arrêtées et conduites, est-ce qu'il y aurait moyen justement de restreindre le détail sur la vie privée de ces personnes-là?

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1460

Vous dites que le SPVM a trop de détails.

**MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Oui.

1465

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Ça veut dire que vous avez des situations en tête où une personne qui est interpellée par le SPVM.

1470

**MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Oui.

1475 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Entend, c'est-à-dire entend décrire sa situation à l'avance, avant même qu'on lui demande d'avoir...

1480 **MME ÉLODIE ÉKOBENA, :**

Mais les personnes sans statut, comme on les appelle.

1485 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Oui, oui. Oui, oui. Et qui dont les coordonnées seraient fournies par le ministère de l'Immigration fédérale ou provinciale?

1490 **MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Bien qui aurait trop de détails en fait, sur ces personnes-là. Parce que, en fait, ce qui arrive c'est que dans les témoignages qu'on a reçus, il y avait des personnes qui nous disaient, bien, je suis en attente et quand je suis - on m'a arrêté, je venais de vivre une situation d'abus et donc, je me suis retrouvé en prison parce que la police détenait trop de détails sur ma vie privée, et je me suis demandé pourquoi la police a autant de détails sur ma vie privée alors qu'il y a quand même un certain respect de la vie privée.

1495  
1500 Donc, je voulais savoir est-ce que dans ces consultations-là est-ce que la Ville ou le SPVM pourrait prendre en considération ce respect de ma personne même si je ne suis pas légalement acceptée dans le territoire actuellement?

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1505 Oui.

**MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Voilà.

1510 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE**

La réponse c'est ça, c'est oui. C'est tout le monde est égal devant la... Maintenant, on va effectivement regarder comment ces situations peuvent se produire et...

1515 **MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Et, au fond, pour éclaircir un petit peu votre questionnement. Vous vous demandez, quand le SPVM interpelle un sans-papiers ou une sans-papiers, il est capable en deux (2) , trois (3) clics, de trouver des informations dans une base de données, quelque part, et vous vous demandez qui accumule ces données-là et pourquoi on les transmet si facilement au SPVM?

**MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Voilà.

1525

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Je n'ai pas la réponse. Mais...

1530 **MME ÉLODIE ÉKOBENA :**

Ce sera un angle mort à prendre en compte.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1535

Ceci est un angle mort, vous avez raison. Merci beaucoup.

1540 Bon, écoutez, madame Constantin vous avez soulevé notre curiosité et comme je le dis souvent, nous sommes des personnes gourmandes, en particulier, en ce qui concerne les coopératives d'habitation dont je dois vous dire qu'on n'a pas beaucoup d'informations sur le fonctionnement, et ainsi de suite.

1545 Alors notre secrétaire analyste, comme d'ailleurs souvent les commissaires là-dessus, sitôt qu'on parle des coopératives d'habitation, voudraient profiter de votre présence pour vous poser certaines questions, pour voir, par exemple, une des questions – ce n'est pas un examen, mais c'est probablement une invitation à ce que – à donner une opinion en ligne sur des choses qui nous intéressent, si vous n'avez pas les réponses tout de suite.

1550 Il y a deux choses qui nous sont assumées ici, et on nous dit, et je partage avec vous, parce que la transparence, c'est une de nos vertus, peut-on creuser davantage la question avec la personne responsable des coopératives : où sont les ressources pour que les citoyens se plaignent et comment faire pour y avoir accès, parce que les gens semblaient, ceux qui nous ont parlé jusqu'ici semblaient ne pas savoir qu'il y avait possibilité de se plaindre, lorsqu'il y avait des situations de tensions ou un accès limité et où sont les ressources et comment faire pour y avoir accès.

1560 Si vous n'avez pas la réponse tout de suite, et je crois que pour l'intérêt plus large de tout le monde, je vous inviterais à donner une opinion en ligne, simplement à nous dire : voici une information – oui? Allez-y. Est-ce que...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

On nous annonce que Louise Constantin va venir.

1565 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Vous étiez inscrite?

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1570 C'est ma collègue, je pense, qui a fait ça.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1575 D'accord. Donc, vous savez déjà...

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

Merci de m'informer!

1580 **MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Vous savez déjà combien on va être tout ouïe pour cette question-là.

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1585 Je vous remercie beaucoup.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1590 Merci. Est-ce qu'il y a eu d'autres inscriptions? Non? Monsieur, est-ce que vous souhaitez – alors on va faire un raccourci comme on dit.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1595 Et on va prendre votre nom.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

Et vous aurez de la chance d'être invité par madame Émond, ma coprésidente.

1600

**M. DOMINIQUE PESCHARD :**

Dominique Peschard, je suis de la Ligue des droits et libertés. Et c'est, oui, Dominique Peschard de la Ligue des droits et libertés. C'est pour donner suite à l'intervention de Élodie Ékobéna. C'est qu'un des problèmes de discrimination vécu par les personnes racisées, c'est le fait qu'ils sont souvent interpellés, même sans justification par le SPVM. Donc, déjà ça c'est un problème en soi. Mais si, en plus, ils sont sans statut, la politique du SPVM, c'est de dénoncer les gens qu'ils trouvent sans statut à Immigration. Ce que d'autres services de police dans d'autres municipalités, dans d'autres villes, ne font pas.

1605

1610

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Même au Québec?

1615

**M. DOMINIQUE PESCHARD :**

Bien, disons, au Québec, je ne le sais pas, mais c'est surtout à Montréal qu'il y a un problème, là.

1620

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

O.K.

1625

**M. DOMINIQUE PESCHARD :**

Bon, et un des effets, à part le fait sur ces personnes-là d'être détenues éventuellement, déportées, c'est le fait que toute personne sans statut, ne peut plus, si elle est victime, si elle est elle-même victime d'un crime ou témoin de crime, de violence et, tout ça, ne peut pas avoir la protection de la police et de la justice, parce qu'à cause de ça, si elle va à la police, elle a recours

1630 à la police, la police trouve qu'elle est sans statut, ça va avoir des conséquences que je viens de  
donner, donc c'est un gros problème de discrimination pour les gens qui sont sur le territoire de  
Montréal.

1635 Et, à ce que je sache, il y a à peu près cinquante mille (50 000) personnes, on estime sur  
le territoire de Montréal, qui n'auraient pas un statut, qui seraient sans statut.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1640 Qui seraient sans statut actuellement. Est-ce que Monsieur Peschard, vous pouvez  
répondre à la question de madame Ékobéna, tout à l'heure, comment le SPVM peut se retrouver  
avec autant d'informations sur quelqu'un qu'ils vont interpellé comme ça et découvrir qu'ils sont  
sans statut?

**M. DOMINIQUE PESCHARD**

1645 Bon, le SPVM n'est pas du tout transparent sur les moyens à sa disposition, ceux-là ou  
d'autres, dont je ne sais pas qu'est-ce qui est accessible dans ses banques de données.  
Maintenant, il y en a de plus en plus de données qui sont partagées par tous les corps policiers en  
Amérique du Nord, en fait, et différentes agences de sécurité, donc, ça je ne peux pas dire  
1650 exactement ce qu'il a à sa disposition, mais si des proactifs pour demander à une personne, c'est  
quoi son statut, bien là, la personne si elle ne peut pas prouver qu'elle a un statut quelconque,  
bien là, elle peut se retrouver dans la situation qu'on dit. Alors, ...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1655 Voilà.

**M. DOMINIQUE PESCHARD :**

1660 C'est une situation qui mérite d'être creusée.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1665 Oui. Je comprends. Merci beaucoup de votre intervention. O.K. Alors, est-ce qu'il y aurait une autre question qui aurait surgi? Non. Oui. Ah! Madame Constantin. Vous avez le droit. Vous avez le droit, on va vous inscrire deux fois. Oui.

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1670 Bien, je vous remercie. On a parlé des Autochtones tantôt et ça soulevé une question par rapport à vos procédures. Vous invitez les citoyens, les organismes à participer aux consultations; est-ce que dans certains cas, vous vous adressez directement à certains organismes pour pouvoir les entendre?

1675 Je pense aux Autochtones parce que, maintenant, il y a tout le processus de la réconciliation qui fait que, on doit faire des gestes, poser des gestes beaucoup plus proactifs là, pour...

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1680 Oui.

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1685 ... essayer de compenser là tous les préjudices qu'ont subis les Autochtones, alors je me demandais, puis si je vous pose la question, ça m'amène à la deuxième. Dans une autre vie, j'ai travaillé pour le Réseau autochtone de Montréal.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1690 Vous étiez dans une autre vie quoi?

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1695 J'ai travaillé pour le Réseau autochtone de Montréal et, à cette époque-là, il y a eu un protocole de conclu, entre le Réseau et le SPVM, pour offrir la formation et, également, pour sensibiliser au fait que, justement, il y a un certain profilage particulier.

1700 Et, dernièrement, j'entendais Nakuset qui parlait et qui disait que, même si ça avait été célébré ce protocole-là, finalement, il était pas si en application que ça.

1705 Et, la question qui découle de ça, c'est la question de l'imputabilité et de sanction, bon, nous, dans notre organisme, on travaille avec les personnes en situation d'handicap, les aînés, il y a des politiques à Montréal, mais ce qu'on déplore, c'est qu'une fois qu'il y a des politiques, il n'y a pas, dedans, il y a pas d'imputabilité, il y a pas de sanction et si les personnes subissent des préjudices, elles ont beau invoquer la politique, mais, après ça, il y a pas grand-chose à faire.

1710 Donc, c'est peut-être un autre angle mort de dire : on peut peut-être adopter des beaux principes, mais quels sont les moyens qu'on va prévoir pour qu'ils puissent être appliqués.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1715 Je vais peut-être répondre. Bon, je vais tenter de répondre et, puis, probablement, que Madame Émond va compléter.

En ce qui concerne la proactivité auprès des groupes autochtones, c'était une décision qui était, pour moi, importante et il y a beaucoup, beaucoup, d'interventions qui ont été faites auprès des groupes autochtones.

1720 Nous avons participé déjà, la première étape à une séance d'information particulière, avec les groupes autochtones. Déjà, je devrais dire que lors de la tournée de préconsultation, qui a eu lieu, qui a été notre première étape, je dirais, en particulier, dans l'arrondissement de Ville-Marie,

1725

et même dans l'arrondissement d'Outremont, nous avons eu des témoignages qui touchaient beaucoup l'itinérance, qui touchaient le profilage racial de la part, oui, j'y arrive après pour... pour le profilage et les situations d'itinérance, l'accès même aux organismes communautaires.

1730

Nous, nous sommes rendus compte aussi que cette situation d'itinérance connue, au niveau de Ville-Marie, avait migré au niveau du Plateau Mont-Royal et qu'il y avait de plus en plus, c'est-à-dire cette problématique se retrouvait là aussi.

1735

Et, on a demandé par la suite, d'avoir une séance spéciale avec plusieurs associations autochtones. Les associations qui avaient siége autant dans les universités, comme Concordia, comme McGill, mais aussi des associations pour les femmes autochtones et nous avons eu une séance extrêmement productive.

1740

Nous leur avons demandé d'intervenir comme on le demande à tout le monde d'intervenir et de faire valoir leur réalité. Je dois vous avouer que la réponse, même si elle était positive, on a constaté qu'un peu comme vous l'évoquez dans votre deuxième question, il y avait un peu de lassitude par rapport aux multiples consultations qu'il y avait dans le milieu et le manque de suivi rigoureux et le manque d'indicateurs de suivi.

1745

Nous avons quand même poursuivi et nous avons eu le bonheur que la première activité contributive citoyenne ait été tenue par des groupements autochtones où ils nous ont apporté effectivement, des éléments et Mohamed y a fait référence en particulier.

1750

Nous continuons, je dirais, et nous espérons qu'au niveau des auditions, moi, personnellement, je n'ai pas la liste de gens qui sont déjà inscrits au niveau des auditions, mais nous savons qu'il y a cet intérêt qui est manifesté et puis nous ne pensons pas que ce soit seulement les auditions qui vont pouvoir nous nourrir. Ce que vous faites aujourd'hui nous nourrit également, va nourrir notre réflexion et va nourrir notre rapport puisque la consultation prend plusieurs formes et pas seulement la forme traditionnelle du dépôt de mémoires et ainsi de suite.

1755

Quant à votre deuxième question, je pense qu'elle rejoint une des choses que monsieur Régis nous a dite en termes de suivi de la nécessité d'un engagement qui ne soit pas ponctuel ou sporadique, mais qu'il soit étayé par des indicateurs de suivi cohérent et qu'on puisse voir parce que c'est plus facile des engagements qui ne sont pas, comme je dirais, qu'on n'a pas l'occasion de vérifier sur une base régulière. Et, c'est une des choses que nous avons en tête.

1760

On peut prendre l'engagement, vraiment, que les recommandations que nous ferons, nous allons nous assurer qu'elles soient comme nous l'avons dit applicables et j'ose pas dire, suivables, mais objet de vérification régulière, par la suite.

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

1765

Je vous remercie beaucoup.

**MME MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1770

Est-ce que Madame Émond.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

Non. Je suis comblée chère coprésidente. Je suis suspendue à vos lèvres.

1775

**MME LOUISE CONSTANTIN :**

Je vous remercie beaucoup.

1780

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE**

Merci Madame Constantin. Ça va. Alors, chers amis, cela met fin à notre... cher commissaire, votre question?

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, COMMISSAIRE :**

1785

J'aurais peut-être une question.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1790

Monsieur Thuot, une petite question?

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, COMMISSAIRE**

1795

Et ça serait, oui. Bonjour, bonsoir, ça serait pour profiter de la présence de monsieur Régis de Centraide. À la suite de votre présentation, vous avez parlé de ce moment important de Centraide lorsque vous avez adopté une approche territoriale. Quand je regarde cette approche territoriale pour Montréal, elle est beaucoup circonscrite par les quartiers ou arrondissements.

1800

Est-ce que ce changement d'approche là vous a amené à modifier vos relations ou à intensifier vos relations avec les instances municipales puisque, dans les problématiques, qui sont les vôtres, vous trouvez au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, mais est-ce que, il y a un focus supplémentaire qui s'est fait avec la Ville et comment qualifieriez-vous cette relation maintenant entre Centraide et la ville de Montréal?

1805

**M. MARIO RÉGIS, VICE-PRÉSIDENT DE CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL :**

1810

Effectivement, en fait, pour être plus concret, oui, par quartier, donc ça veut dire que dans chacun des quartiers, on est en lien avec les différents acteurs y compris les acteurs de l'arrondissement à tous les niveaux, développement social, habitation, culture, dépendamment des enjeux évidemment qui sont identifiés dans le secteur.

Mais, il y a aussi des actions que l'on mène avec la ville-centre, sur l'ensemble du territoire parce qu'il y a des enjeux qui sont transversaux, qui sont communs à plusieurs arrondissements, par exemple, la sécurité alimentaire ou sur le logement ou là, on va travailler

1815 directement avec les directions; souvent c'est la Direction de la diversité sociale, mais on a eu à travailler avec la Direction de l'habitation, avec le Développement économique au niveau des espaces communautaires puis on le fait présentement ou avec le BINAM, présentement, on a des collaborations avec eux.

1820 Sur les enjeux qui sont pluriels à plusieurs arrondissements, pour pas travailler en double et en triple, et je vous dirais que les collaborations, règle générale, sont assez bonnes en ce sens qu'on a même - Montréal est la seule ville, en Amérique du Nord où il y a eu une entente formelle entre la Ville de Montréal, la Direction de la Santé publique et Centraide du Grand Montréal, pour soutenir dans chacun des quartiers de Montréal, une Table de quartier où les citoyens doivent  
1825 être impliqués, c'est une condition pour travailler tous les acteurs ensemble sur les enjeux de développements sociaux, d'ailleurs, il faut remercier des gens dans la salle qui étaient des pionniers des pionnières dans l'établissement de ce genre de partenariat qui vit encore depuis plus de vingt (20) ans.

1830 Donc, ça crée des canaux de communication qui font en sorte que quand il y a des difficultés, des enjeux, on peut se retourner vers l'acteur municipal ou l'acteur Santé publique, ou l'acteur philanthropique que peut être Centraide pour voir qu'est-ce qu'on peut faire comme... quels sont les leviers qui sont à notre disposition pour pouvoir soutenir des actions citoyennes ou de différents acteurs à l'échelle locale.

1835

Ça répond?

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, COMMISSAIRE :**

1840

Oui. Merci.

**MME ARIANE ÉMOND, COPRÉSIDENTE :**

1845

Merci beaucoup. Alors peut-être vous rappelez que toute la consultation, toute la documentation autour de cette consultation est facilement accessible sur le site de l'Office et au bureau de l'Office de consultation publique.

1850

On y dépose très, très régulièrement des documents, notamment, la transcription de cette soirée, la présentation de cette soirée.

1855

Je vous rappelle encore une fois que vous avez jusqu'au 17 novembre pour nous faire part d'une opinion en ligne. C'est simple, c'est très facile de le faire sur le site. Et, que si vous le souhaitez, nous faire parvenir votre opinion ou votre mémoire et nous le présenter en personne, vous devez avant le 31 octobre à 16 h, vous inscrire et nous aurons le plaisir de vous entendre, à partir du 4 novembre.

1860

Alors je vous remercie chaleureusement, tous et toutes, et tous ces étudiants qui étaient ici ce soir, là, qui ont fui parce qu'ils ont des cours à 8 h demain matin.

Et, à vous tous, merci de votre attention et merci de contribuer à cette consultation. Bonsoir. Rentrez prudemment.

1865

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, SARAH OUELLET, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen de la sténotypie.

1870

Le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1875

---

Sarah Ouellet, s.o. (317491-3)  
Commissaire à l'assermentation (213945)